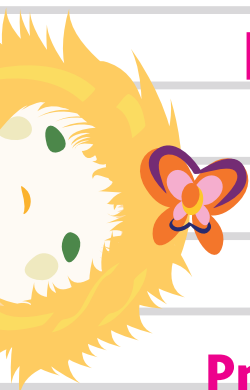


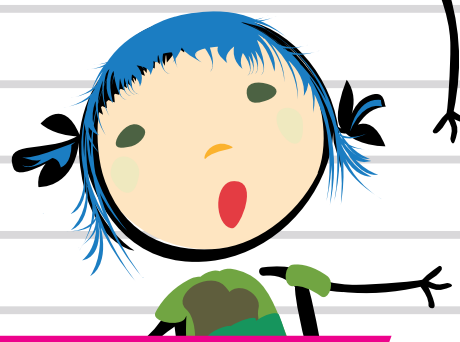
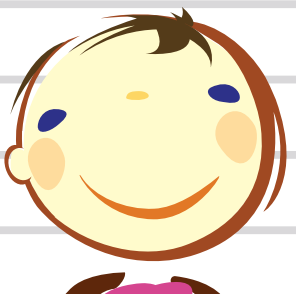


# Mon carnet de santé



Nom :

Prénom :



# Éditorial

**L**e Département de la Loire, présent à tous les âges de la vie, place la famille au cœur de ses préoccupations.

La naissance d'un enfant est un moment unique. Dans toute la Loire, le service de la Protection maternelle et infantile (PMI) du Département vous soutient dans votre rôle de parents et vous accompagne tout au long des premières années de votre enfant.

La PMI est un service gratuit. Vous y rencontrerez des professionnels de la petite enfance. Infirmières, infirmières puéricultrices, médecins, sages-femmes... tous assurent des permanences, des consultations et, dans certains cas, des visites à domicile.

À côté des moments de joie, chacun peut avoir des moments de doute. Rencontrer d'autres parents ou des professionnels de la PMI du Département de la Loire peut vous aider.

## **Solange Berlier,**

Vice-présidente du Département  
chargée de l'enfance

## **Bernard Bonne,**

Président du Département  
de la Loire



### **Dans ce carnet de santé, vous trouverez :**

- les informations et conseils adaptés à chaque âge,
- les pages réservées aux examens médicaux et vaccinations,
- les certificats de santé du 8<sup>e</sup> jour, 9<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> mois que vous adresserez en temps voulu au médecin responsable de la PMI.

# Contacts utiles

<b>Numéro d'appel d'urgence (partout en Europe)</b> .....	<b>112</b>
<b>Samu</b> .....	<b>15</b>
<b>Police secours</b> .....	<b>17</b>
<b>Sapeurs-pompiers</b> .....	<b>18</b>
<b>Drogues et conduites addictives</b> .....	<b>www.drogues.gouv.fr</b>
Drogues info service : 0 800 23 13 13	
Écoute cannabis : 0 811 91 20 20	
Alcool info service : 0 980 980 930	
Tabac info service : 39 89	
<b>Allô enfance en danger</b> .....	<b>119</b>
<b>Urgences pédiatriques (CHU Saint-Étienne)</b> .....	<b>04 77 82 81 34</b>
<b>Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents :</b> <b>www.parents-reseaudela Loire.org</b>	



**Une infirmière puéricultrice de la Protection maternelle et infantile (PMI) au bout du fil**  
Vous avez un doute, une question, le comportement de votre enfant vous interroge ? Une infirmière puéricultrice du Département de la Loire vous répond du lundi au vendredi, de 9h à 17h :



**Allo PMI**  
LOIRE

**04 77 49 76 76**

Protection Maternelle et Infantile  
(prix d'un appel local)

**Santé, nutrition, modes de garde... Plus d'infos sur [www.loire.fr](http://www.loire.fr)**

# Loire

## LE DÉPARTEMENT

Ce carnet de santé va accompagner votre enfant tout au long de son enfance et de son adolescence. Reflet de sa santé, de son développement et de ses vaccinations, il devra être conservé par votre enfant à l'âge adulte. Pour vous, parents, ce carnet constitue une précieuse source d'informations, notamment sur les différentes étapes de développement de votre enfant. Il contient de nombreux conseils et vous alerte sur les signes nécessitant de consulter un médecin.

N'hésitez pas à le lire régulièrement, en particulier avant une visite chez le médecin ou une rencontre avec l'infirmière puéricultrice de la PMI. Vous pourrez ainsi leur poser toutes les questions que vous souhaitez.

Vous devez le présenter aux professionnels de santé qui suivent votre enfant, afin qu'ils notent ce qu'ils ont observé. Vous pouvez y ajouter vos propres commentaires, concernant par exemple le développement de votre enfant.

Prenez soin de ce carnet de santé dont vous êtes le gardien, jusqu'à ce que votre enfant soit en âge de se l'approprier.



# Conseils utiles

**Environ 9 000 bébés naissent chaque année dans la Loire. Les professionnels de la PMI du Département de la Loire vous accompagnent au quotidien dans votre rôle de parents.**

## **Assurer le bien-être de votre enfant**

Pour profiter en toute sérénité de votre enfant, prenez de bonnes habitudes :

- couchez votre bébé sur le dos,
- ne fumez pas en sa présence,
- ne le secouez pas, il est fragile,
- respectez ses horaires, son rythme...

## **Pourquoi choisir l'allaitement ?**

Allaiter son enfant, c'est d'abord un désir, une volonté, un choix. C'est une décision personnelle, mûrie et concertée avec le père de l'enfant. C'est une aventure dont il faut profiter pleinement.

Pour savourer ces instants précieux, les professionnels de la PMI du Département de la Loire sont à votre écoute et peuvent vous conseiller.



# Modes de garde

**Le Département de la Loire veille à la qualité des modes de garde de vos enfants et participe à leur développement. Le Président du Département préside la Commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE), instance partenariale permettant d'adapter l'offre d'accueil de la petite enfance aux besoins du département.**

**Plus d'infos : [www.loire.fr](http://www.loire.fr) – [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)**

## **Des professionnels agréés par le Département**

- Pour que vous fassiez garder votre enfant en toute sécurité, l'assistante maternelle, la halte-garderie ou la crèche à qui vous le confiez ont reçu un agrément du service de la PMI du Département de la Loire.
- Dans les relais d'assistantes maternelles, vous trouverez toutes les informations utiles pour choisir votre mode de garde ou employer une assistante maternelle. (Retrouvez la liste des relais sur [www.loire.fr](http://www.loire.fr))
- Vous pouvez avoir droit à des aides financières. Renseignez-vous auprès de votre Caisse d'allocations familiales ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)).

## **Différents modes de garde adaptés à vos besoins**

- **L'assistante maternelle agréée**

Le Département de la Loire l'autorise à garder jusqu'à quatre enfants simultanément, selon son agrément. Vous devez définir avec elle le contrat d'accueil, tout en veillant à respecter la convention collective nationale des assistantes maternelles.

- **La halte-garderie, crèche, crèche familiale ou micro-crèche**  
Ce type de structure accueille les enfants de moins de six ans, de quelques heures par semaine jusqu'à un temps plein. Une formule souple qui peut s'adapter à tous les besoins.
- **La garde à domicile**  
Si vous faites garder votre enfant à domicile, il est sous la responsabilité de la personne que vous avez recrutée. Elle n'est pas agréée par le Département de la Loire, c'est à vous de vous assurer de ses compétences. Son statut est le même que celui d'un employé de maison.



# Un suivi médical préventif

**Médecins, infirmières, infirmières puéricultrices, sages-femmes...** Les professionnels de la Protection maternelle et infantile du Département de la Loire interviennent sur tout le territoire. Grâce à leurs formations et leurs compétences, ils peuvent pratiquer les examens médicaux nécessaires et vous accompagner pendant les premières années de votre enfant.



## Des examens médicaux gratuits

**Des consultations proposées par la PMI du Département de la Loire, adaptées à la petite enfance, vous proposent :**

- de suivre la santé et l'évolution de votre enfant,
- de le vacciner.

**Au-delà des préoccupations médicales, les consultations vous permettent :**

- d'échanger et de partager votre expérience,
- de dialoguer autour de la santé des enfants,
- de faire participer votre enfant à des activités d'éveil.

## Un soutien médical personnalisé

Devenir parent n'est pas toujours simple. Les sages-femmes de la PMI sont à votre disposition.

Ces professionnelles veillent avec la plus grande attention au bien-être des futures mères et de leurs enfants, qui conditionne l'accueil du nouveau-né au sein de sa famille.

Elles assurent au quotidien un accompagnement des futures mères. Un soutien dont vous avez peut-être bénéficié pendant votre grossesse.



# Une écoute, des visites



Par téléphone ou à votre domicile, les infirmières puéricultrices du Département de la Loire vous informent et vous conseillent sur :

- l'hygiène et la toilette de votre bébé,
- son alimentation,
- son sommeil,
- son éveil,
- sa croissance,
- ses vaccinations...

Une infirmière puéricultrice au bout du fil  
du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures :



**Allo PMI**  
LOIRE

**04 77 49 76 76**

Protection Maternelle et Infantile  
(prix d'un appel local)

## Des interventions à domicile

Vous préférez rencontrer une infirmière puéricultrice ?  
Vous avez des difficultés à vous déplacer ?  
Les infirmières puéricultrices du Département de la Loire peuvent se rendre à votre domicile. Elles prennent ainsi le temps nécessaire pour vous écouter et rechercher avec vous les solutions les plus adaptées à votre situation.



## Des permanences conseil

Dans certains centres de PMI, les infirmières puéricultrices assurent des permanences pour vous recevoir et vous conseiller dans la prise en charge de votre enfant, vérifier son poids et son développement.



# Le suivi médical à l'école



**Le Département de la Loire propose une visite médicale complète aux élèves de petite section des écoles maternelles publiques et privées. Vous assisterez à ce bilan effectué par les professionnels de santé de la PMI.**

## Une visite médicale complète

**Cette visite permet de vérifier :**

- le développement de votre enfant, son poids, sa taille,
- son adaptation à l'école,
- sa relation avec les autres,
- ses vaccinations.

**À cette occasion, des tests sont pratiqués pour détecter d'éventuels troubles :**

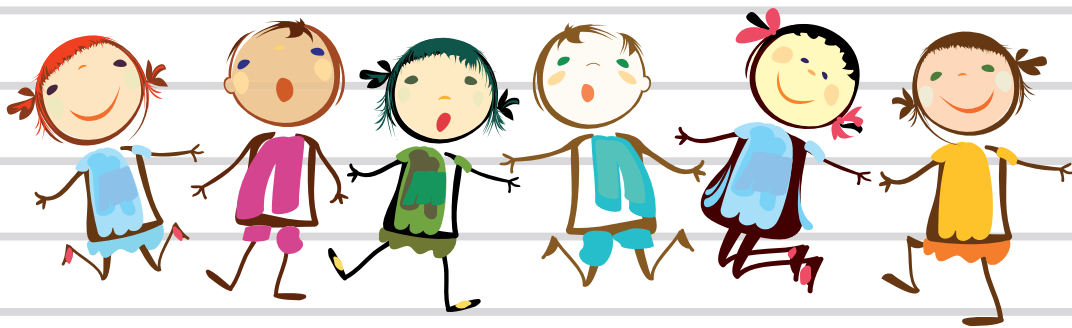
- de la vision,
- de la motricité,
- de l'audition.

**Au besoin, votre enfant pourra être orienté vers son médecin traitant ou un spécialiste.**

## Des enfants rassurés

Afin de préparer les enfants à la venue du personnel de la PMI, les enseignants décrivent et expliquent en classe le déroulement de ce bilan médical. L'occasion pour tous d'échanger sur l'hygiène, la prévention et plus globalement sur la santé.





BERGER-LEVRAULT - 03 83 38 85 82

DIRECTION DE LA COMMUNICATION - CC42 - DÉPÔT LÉGAL : 08/2015

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Hôtel du Département / 2 rue Charles de Gaulle  
42022 Saint-Étienne cedex 1  
Tél. : 04 77 48 42 42

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT